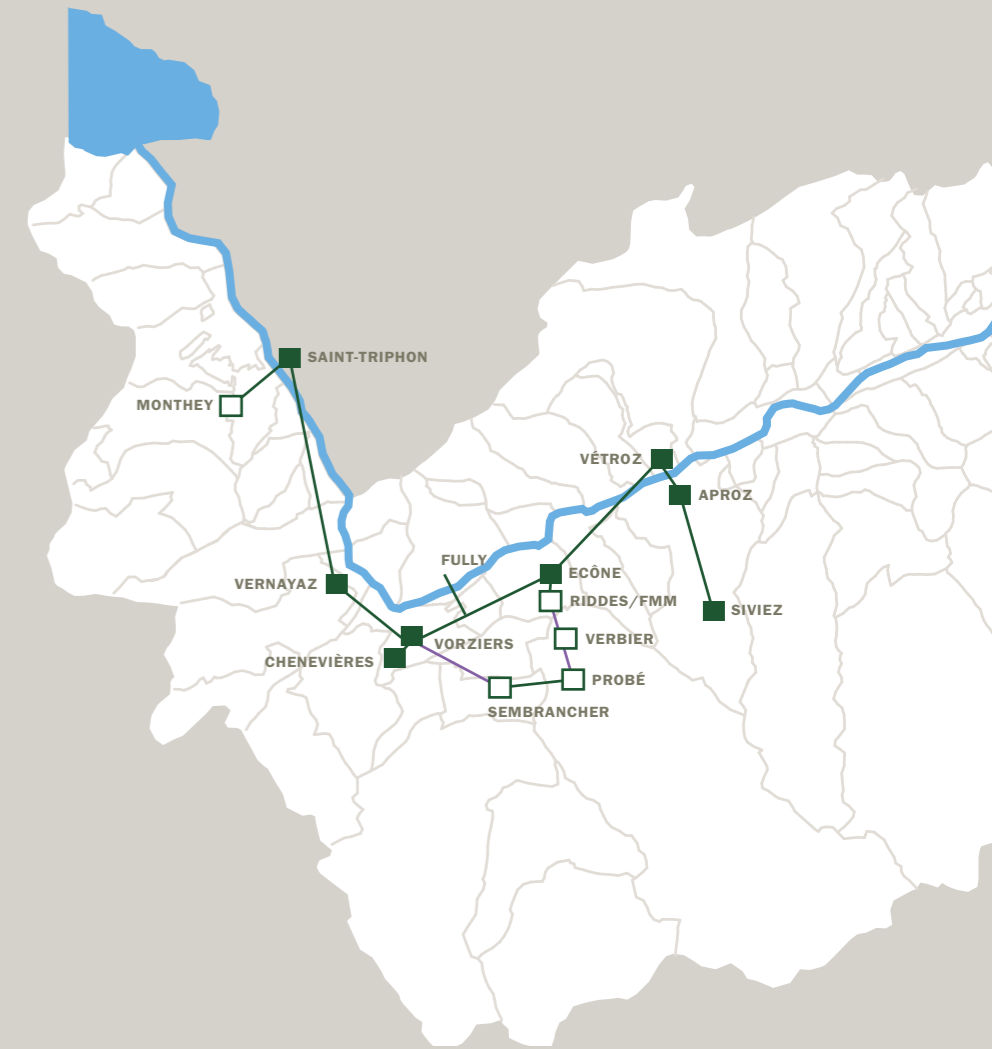




RAPPORT DE GESTION 2015



RÉSEAU DE B-VALGRID (ÉTAT AU 31.12.2015)



ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants (état au 31.12.2015)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance lors de l'AG statuant sur l'exercice
Paul MICHELLOD Président	Directeur général, FMV	2006	2017
Philippe DELEZE Vice-Président	Directeur, SEIC	2006	2017
Patrick MARET	Membre de la Direction, FMV	2006	2017
Dany PERRUCHOUD	Administrateur, représentant FMV	2010	2017
Patrick PRALONG	Directeur, Sinergy Infrastructure	2006	2017
Michel RAUSIS	Administrateur, représentant FMV	2012	2017

Monsieur Raymond Vaudroz, Directeur de Sogesa SA et membre du Conseil d'administration depuis 2012, est décédé le 17 novembre 2015. Son remplaçant sera désigné lors de l'Assemblée générale 2016.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Jérôme Bonvin est secrétaire hors-conseil.

B-Valgrid a confié par mandat à FMV les gestions administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien des installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Yves-André Bagnoud, membre de la Direction de FMV.

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et NOFIVAL SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid. La durée de leur mandat est d'un an.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Buts de la société

B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique haute tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez,
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation dudit réseau.

Son siège social est à Martigny.

La création de B-Valgrid en 2006 s'est inscrite dans la continuité d'un concept plus large visant l'exploitation unique du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Ce concept a été initié en 2005, par la création de Valgrid, société propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

Capital de la société

Le capital-actions de CHF 12 000 000, libéré à hauteur de CHF 11 520 000, est réparti comme suit au 31.12.2015 :

– FMV SA	56 %
– SEIC, Service Électrique Intercommunal SA	20 %
– Sinergy Infrastructure SA	13 %
– Sogesa, Société de Gestion des Énergies SA	8 %
– Commune de Fully	3 %

Actifs

Les actifs de B-Valgrid comprennent les transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, les lignes 65 kV, les transformateurs 65/16 kV ainsi que les installations afférentes.

Contexte fédéral

La branche de l'électricité est en pleine mutation. Au niveau fédéral, les événements suivants ont marqué l'année 2015 :

- Le processus de consultation de la «Stratégie Réseaux électriques», lancé par le Conseil fédéral en 2014, s'est poursuivi durant l'année 2015. Cette stratégie constitue un volet de la «Stratégie énergétique 2050» de la Confédération que les Chambres fédérales ont traité durant l'année sous revue.

Elément-clé de l'approvisionnement en électricité, le réseau suisse doit être transformé et développé en raison de son âge, de la part croissante des productions décentralisées issues des nouvelles énergies renouvelables et de l'évolution des «smart grids». La «Stratégie Réseaux électriques» entend y contribuer en améliorant l'identification des besoins d'extensions et de transformations, en fixant des critères pour le choix entre des variantes aériennes et enterrées et en optimisant les procédures d'autorisations de construire.

La consultation s'est achevée en mars 2015. Le Conseil fédéral adressera son message à l'attention du Parlement durant l'année 2016.

La «Stratégie Réseaux électriques» impactera directement B-Valgrid dans la conception de ses projets, raison pour laquelle elle fera l'objet d'un suivi attentif par les organes de la société.

- Durant l'année 2015, Swissgrid a publié son rapport «Réseau stratégique 2025». Désormais, Swissgrid entend se concentrer sur les projets d'extension du réseau de transport THT qui doivent être réalisés dans les prochaines années pour assurer la sécurité d'approvisionnement et la fiabilité du réseau. Le Canton du Valais revêt une importance stratégique particulière, les tronçons Chamoson-Chippis, Chippis-Bickingen et Chippis-Lavorgo («Gommerleitung») figurant parmi ces projets prioritaires.

- En décembre 2015, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des capitaux immobilisés dans les réseaux électriques (WACC) de 4.7% à 3.83% à partir de 2017. Cette décision est la conséquence des taux d'intérêts historiquement bas sur les marchés des capitaux en Suisse. La réduction du WACC impactera B-Valgrid. Elle déploiera par contre des effets positifs sur l'économie et les ménages.

- En décembre 2015 également, Swissgrid a informé de la situation tendue prévalant sur le réseau de transport et dans l'approvisionnement énergétique attendue pour l'hiver 2015/2016. Les réserves d'énergie se sont révélées limitées en raison d'un manque d'énergie en ruban suite à l'arrêt des centrales nucléaires de Beznau et d'un niveau de remplissage des barrages suisses inférieur à la moyenne. Cette situation a également mis en évidence les insuffisances actuelles des capacités de transformation 380/220 kV, limitant de fait les possibilités d'importation d'énergie.

- La procédure de consultation sur l'ouverture complète du marché de l'électricité s'est également poursuivie durant l'année 2015. Cette libéralisation constitue une condition à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, accord cependant bloqué en l'état par cette dernière en raison de la remise en cause par la Suisse du principe de la libre circulation des personnes. La libéralisation complète du marché n'entrera donc vraisemblablement pas en vigueur au 1^{er} janvier 2018 comme initialement prévu.

Contexte cantonal

Au niveau valaisan, l'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2015, de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Cette loi donne mission au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'une société cantonale chargée de l'exploitation du réseau de distribution suprarégionale. Le Canton du Valais dispose donc d'un outil supplémentaire pour unifier la planification et l'exploitation de son réseau suprarégional et aboutir, à terme, à des tarifs plus uniformes sur l'ensemble de son territoire.

Faits marquants 2015

B-Valgrid a pour objectif stratégique d'intégrer dans son actionnariat les distributeurs d'électricité de niveau inférieur sis dans sa zone de desserte. Dans ce sens, d'intenses négociations ont été menées durant le second semestre en vue d'intégrer Romande Energie Holding SA, pour le compte de sa société-fille Bas-Valais Energie SA active dans la distribution dans le Chablais valaisan. Ces négociations ont abouti, avec l'entrée de Romande Energie Holding SA dans le capital-actions de B-Valgrid à hauteur de 8% au 1^{er} janvier 2016.

En avril 2015, Cimo a lancé un appel d'offres en vue de la vente de son réseau 65 kV externe au site chimique de Monthey. Ce réseau HT se situant dans sa zone de desserte, B-Valgrid a déposé une offre qui a été retenue. Un protocole d'accord a été signé entre les deux parties le 17 décembre 2015 et les modalités concrètes de ce transfert seront finalisées durant le premier semestre 2016. Cette acquisition marque une étape importante dans l'unification de l'exploitation du réseau suprarégional du Bas-Valais.

Activités 2015

À l'exception de quelques dérangements techniques mineurs, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2015. Tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations ont été réalisés.

Renouvellement de la station des Vorziers

La station 65 kV des Vorziers date des années 1960. Une étude d'avant-projet a été réalisée durant l'année 2015 en vue de son renouvellement complet. Elle a débouché sur le lancement du projet de construction d'un nouveau poste de technologie intérieure isolée à l'air. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin 2017 et la mise en service interviendra en 2018.

Mise en conformité des disjoncteurs Siviez

Les 4 disjoncteurs 65 kV de Siviez présentant des soucis de sécurité en raison d'un défaut de conception ont été mis en conformité durant les mois d'avril et de mai 2015. Ces travaux ont été réalisés par le fournisseur, avec le support de FMV.

Introduction de la nouvelle ligne 65 kV à Riddes et Aproz

La future ligne 65 kV entre Riddes et Aproz sera en support commun sur la ligne 380 kV. Les études pour les introductions à Riddes et à Aproz de cette ligne ont été lancées. FMV négocie les droits de passage, en coordination avec les communes et les services cantonaux concernés.

Tarifs 2016

Les tarifs de B-Valgrid pour 2016 ont augmenté de plus de 16% par rapport aux tarifs 2015. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des coûts des réseaux amont (niveaux 1 et 2) qui ont sensiblement augmenté pour 2015 et par les reports des différences de couverture des exercices précédents.

Assemblée générale 2015

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue le 19 mai 2015 à Riddes. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions. L'Assemblée générale a par ailleurs renouvelé les mandats de l'ensemble des administrateurs pour une période statutaire de trois ans.

Perspectives 2016

L'intégration de Romande Energie Holding SA constitue une étape importante dans le développement de la société. B-Valgrid poursuivra sur cette voie en 2016 en vue d'intégrer à terme dans son capital-actions l'ensemble des distributeurs régionaux de sa zone de desserte.

B-Valgrid consacrera également toute son énergie en vue de finaliser le rachat du réseau 65 kV de Cimo et d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la Ville de Monthey, de sa région et de son site industriel.

B-Valgrid poursuivra ses projets, en particulier le renouvellement de la sous-station 65 kV des Vorziers.

Enfin, B-Valgrid continuera à s'engager pour le développement d'un réseau suprarégional unifié, sûr, performant à un prix compétitif et stable. Elle mettra son expérience et ses compétences au service des autorités cantonales de façon coordonnée avec sa société-sœur Valgrid, de manière à atteindre les objectifs d'exploitation commune du réseau suprarégional, tout en préservant les intérêts de ses clients et de ses actionnaires.

B-VALGRID SA, MARTIGNY
COMPTE DE RÉSULTAT

	Note	2015 CHF	2014 CHF
Produits du transit d'énergie		12 623 178	12 255 179
Différence de couverture	2	1 497 925	673 625
Travaux pour tiers		-	106 000
Autres produits		719 951	619 567
Produits d'exploitation		14 841 054	13 654 371
Coûts des niveaux N1 et N2		-5 353 878	-4 727 310
Location de réseaux		-2 906 402	-2 942 914
Entretien et exploitation du réseau		-2 393 256	-2 029 086
Achats liés aux travaux pour tiers		-	-106 000
Frais d'administration		-301 259	-302 606
Frais divers		-505	-1 577
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-127 000	-124 800
Charges d'exploitation		-11 082 300	-10 234 293
Résultat d'exploitation		3 758 754	3 420 078
Amortissements		-2 004 866	-1 760 324
Résultat avant intérêts et impôts		1 753 888	1 659 754
Produits financiers		1 387	2 654
Charges financières		-812 531	-802 183
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	77 287	240 913
Résultat avant impôts		1 020 031	1 101 138
Impôts sur le bénéfice		-200 000	-220 300
Résultat annuel		820 031	880 838

B-VALGRID SA, MARTIGNY
BILAN

Actif

	Note	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2 940 658		4 545 902
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches	1 456 381		1 924 491
envers les tiers	1 643 668		1 984 435
Autres créances à court terme	249		633
Actifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches	-		-
envers les tiers	1 743 811	7 784 767	214 167
			8 669 628
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations	47 428 656		47 352 546
Travaux en cours	683 211		508 878
- Fonds d'amortissements	-15 452 883	32 658 984	-13 475 569
			34 385 855
Immobilisations incorporelles			
Droits de transit / location fibre-optique	1 220 900		1 137 700
- Fonds d'amortissements	-729 971	490 929	-702 419
			435 281
Capital non libéré			
Capital-actions non libéré	4 480 000	480 000	480 000
			480 000
Total Actif		41 414 680	43 970 764

B-VALGRID SA, MARTIGNY
BILAN

Passif

	Note	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Capitaux étrangers			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers les actionnaires et les proches	2 037 955		1 410 676
envers les tiers	748 422		872 635
Dettes à court terme portant intérêt	5		
envers les tiers	4 000 000		3 000 000
Passifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches	-		-
envers les tiers	1 036 617	7 822 994	1 339 798
			6 623 109
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
envers les tiers	6 20 000 000		24 000 000
Provision pour stabilité du timbre	235 000	20 235 000	235 000
			24 235 000
Capitaux propres			
Capital-actions	4 12 000 000		12 000 000
Réserve légale issue du bénéfice	192 800		148 700
Bénéfice reporté	343 855		83 117
Bénéfice de l'exercice	820 031	13 356 686	880 838
			13 112 655
Total Passif		41 414 680	43 970 764

B-VALGRID SA, MARTIGNY
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2015	2014
	CHF	CHF
Résultat annuel	820 031	880 838
Amortissements	2 004 866	1 760 324
Dissolution provisions	-6 261	-
Cash-Flow	2 818 636	2 641 162
Variation des créances	809 261	-354 105
Variation des actifs de régularisation	-1 529 644	-85 713
Variation des dettes	503 066	-534 943
Variation des passifs de régularisation	-296 920	-765 875
Variation du fonds de roulement	-514 237	-1 740 636
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 304 399	900 526
Investissements	-159 310	-168 164
Désinvestissements	-	10 350
Travaux en cours	-174 333	151 210
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-333 643	-6 604
Paiement du dividende	-576 000	-345 600
Augmentation des emprunts	-	3 000 000
Remboursement d'emprunts	-3 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 576 000	2 654 400
Total des flux de trésorerie	-1 605 244	3 548 322
Variation de la trésorerie		
Disponibilités au 01.01	4 545 902	997 580
Disponibilités au 31.12	2 940 658	4 545 902
Variation de la trésorerie	-1 605 244	3 548 322

B-VALGRID SA, MARTIGNY
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et de réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique distincts de ceux des autres secteurs d'activité, l'«unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est la distribution d'électricité au niveau suprarégional. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences légales en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Le nouveau droit a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2013. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2015 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2015 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2017.

Le report de coûts pour 2015 se calcule ainsi :

CHF	
35 657	Insuffisance de recettes
1 370 252	Différence sur les coûts imputables
-157 562	Adaptation WACC, base 31.12.2015 vs 31.12.2013
240 527	Différence de couverture des années antérieures
9 051	Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures
1 497 925	Différence de couverture (report sur timbres 2017 et ss)

3. Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Cette position contient les montants concernant les décomptes définitifs des années antérieures de la location des réseaux ainsi que la dissolution de passifs de régularisation excédentaires.

4. Actionnaires

	Capital-actions CHF	Type	Capital libéré CHF	Solde à libérer CHF
FMV SA	6 120 000	51% A	6 120 000	-
FMV SA	600 000	5% B	120 000	480 000
SEIC SA	2 400 000	20% A	2 400 000	-
Sinergy SA	1 560 000	13% A	1 560 000	-
SOGESA	960 000	8% A	960 000	-
Commune de Fully	360 000	3% A	360 000	-
	12 000 000		11 520 000	480 000

5. Dettes à court terme portant intérêt

			Valeur au 31.12.2015 CHF	Valeur au 31.12.2014 CHF
Postfinance	-	variable	-	3 000 000
UBS	2009-2016	3.41%	4 000 000	-
			4 000 000	3 000 000

6. Dettes à long terme portant intérêt

			Valeur au 31.12.2015 CHF	Valeur au 31.12.2014 CHF
UBS	2009-2016	3.41%	-	4 000 000
Crédit Suisse	2009-2019	3.70%	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2021	3.75%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2024	3.85%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2010-2022	3.17%	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen (*)	2014-2029	variable	3 000 000	3 000 000
			20 000 000	24 000 000

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

B-VALGRID SA, MARTIGNY PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE

	2015 CHF
Bénéfice reporté	343 855
Bénéfice 2015	820 031
Bénéfice à répartir	1 163 886
5% Attribution à la réserve générale	41 100
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000	576 000
Report sur la nouvelle année	546 786
Total bénéfice réparti	1 163 886



Rue du Rhône SA
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Martigny**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-VALGRID SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 29 mars 2016

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA



Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA



Julien Monod
Expert réviseur agréé



Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé

B-Valgrid SA

Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion administrative :
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél. : +41 27 327 4500
Fax: +41 27 327 4501